



Visibilité presque nulle...



Introduction

Dans le cadre de « CAP 2022 », la Direction Générale des Douanes a annoncé la création d'un Service à Compétence Nationale (SCN) Aéromaritime.

Afin de mener ce projet, un préfigurateur, M. Tanneau a été désigné et a entamé dès le mois de décembre dernier des benchmarks avec les acteurs principaux de l'Action de l'Etat en Mer (AEM) et de la Fonction Garde-Côtes (FGC). M. Tanneau a également rencontré les acteurs du dispositif douanier actuel : DI, DRGC Antilles, Marseille, Nantes, Rouen, ainsi que l'ensemble des personnels du bureau B2.

Ces rencontres d'évaluations comparatives ont mis en évidence que les administrations ou services rencontrés possèdent une structure d'État-Major Opérationnel (EMO). La douane ne fonctionne pas de la sorte, cette lacune a été signalée dans divers rapports de la cour des comptes, le SCN devrait donc jouer ce rôle.



A) Présents

Présidence : Ce GT est présidé par Monsieur Thillier, adjoint du directeur général

Autres représentants de la « haute » administration :

M. Thillier est assisté de :

- M. Tanneau, préfigurateur du projet de création du SCN.
- M. Fend, chef de la sous-direction B2 (coordination aéromaritime et moyens d'intervention des services) est également présent, ainsi que :
- les directeurs régionaux garde-côtes de Méditerranée, de Nantes et de Rouen.



B) Date et doc^{ts}

Alors que ce GT devait se tenir toute la journée du 13 mars, il a été décidé au dernier moment qu'il se tiendrait le 12, sur une après-midi !

Il faut reconnaître que les **documents de travail** étaient peu étoffés.

- Le premier décrivant la situation actuelle de l'Aéromaritime ;
- le second évoquant les « benchmarks » (comparatifs avec les autres administrations) conduits par le préfigurateur depuis décembre 2017 ;
- le 3^{ème} et dernier consistant en ce que pourrait être l'organigramme de la future Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes (DNGCD).



C) Préalable

En réponse à notre déclaration préalable (voir page 5), monsieur Thillier répond... qu'il n'a pas grand chose à nous communiquer !

La **localisation** géographique du futur SCN n'est toujours pas définie, le **nombre de postes** implantés dans ce service non plus ! Il reconnaît que ce GT est une première approche qui doit permettre d'échanger avec les représentants du personnel afin d'affiner certains points.

Instances : Il confirme néanmoins que le SCN aura son propre CT et son propre CHS-CT et qu'il faudra donc que se tiennent des élections professionnelles dès la création de ce service, prévue en 2019.

Calendrier : Il distingue néanmoins les choses, il y aura une fusion des DRGC de Nantes et de Rouen, mais cela est indépendant de la création du SCN.



Un organigramme dans la brume



A) Le résultat des rencontres

Monsieur Tanneau a ensuite pris la parole, il a expliqué que depuis décembre dernier il s'est déplacé dans différents services et Administrations, qu'il a rencontré de nombreux acteurs, douaniers ou non, de l'AEM et de la FGC.

1°) Le constat

Il ressort de ces rencontres que **la douane n'a pas d'interlocuteur** désigné ou reconnu pour communiquer avec les différentes instances qui sont parties prenantes dans l'exécution des missions aéromaritimes nationales ou internationales. Il est indispensable d'améliorer les liens interministériels et internationaux.

2°) La « nécessaire » unification

Il précise que de nombreux rapports ont d'ailleurs déjà « épinglé » la douane sur le sujet et il est **indéniable, à son sens, qu'un commandement opérationnel unifié**, permettrait à l'aéromaritime douanier d'être d'avantage cohérent en ayant une vision globale de la garde-côtes (stratégie, performance, RH, FP...) et en clarifiant une chaîne hiérarchique pour le moment ambiguë. Cela apporterait également une meilleure lisibilité à l'ensemble des acteurs partenaires avec qui nous collaborons régulièrement lors de nos différentes missions.

3°) La proposition

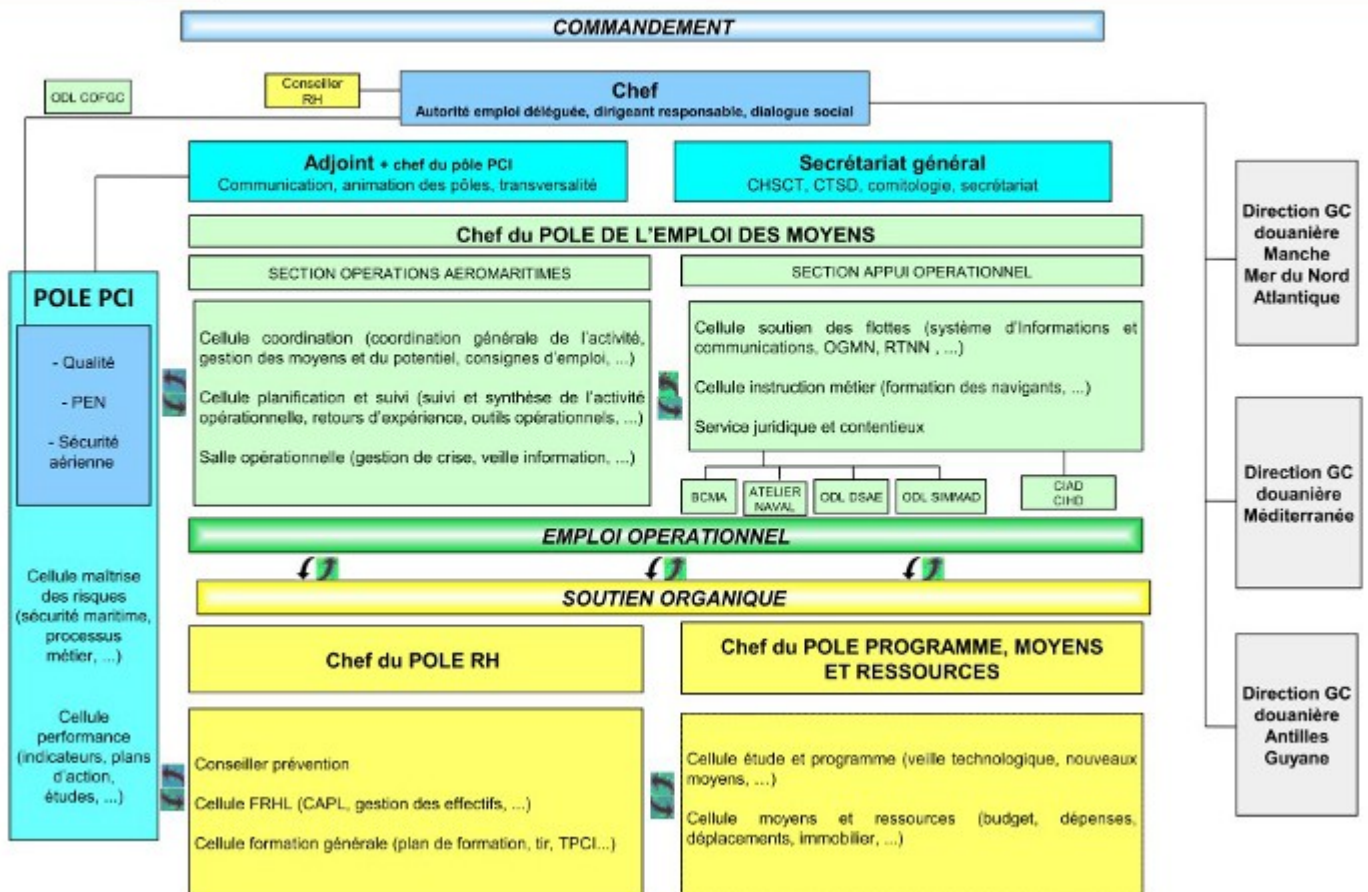
Il présente donc un projet d'organigramme articulé sur **3 axes** :

- le soutien organique,
- l'emploi opérationnel
- et le commandement.

Ce SCN a **vocation à fonctionner comme une Direction Interrégionale**, en adaptant son organisation à la spécificité de l'aéromaritime.

Il exercerait les fonctions d'État Major Unifié, d'animation, de coordination et d'harmonisation des pratiques, les DRGC faisant partie intégrante de ce service national.

Projet d'organigramme de la Direction nationale garde côtes des douanes (DNGCD) au 12.03.2018





B) Présentation



1°) Précisions sur l'organisation interne

Messieurs Tanneau et Thillier se lancent alors dans la présentation de cet organigramme et précisent quelques points :

a) Un nouveau pôle DI : l'opérationnel

- Les 3 pôles d'une direction interrégionale (Moyens, RH, Performance) sont présents, un pôle opérationnel y est adjoint pour s'adapter à la spécificité aéromaritime.

- **Un Officier de Liaison** avec le Centre Opérationnel de la Fonction Garde-Côtes est présent également.

- **L'interaction** entre les différents pôles est indispensable.

b) Les missions soutien

- **Les TSI** pourraient être spécialisés dans le domaine de l'aéromaritime, mais dans tous les cas la collaboration avec les techniciens locaux reste indispensable.

- La Formation professionnelle pourrait être scindée en deux,

- l'instruction « métier » propre aux spécialités dépendrait du pôle de l'emploi des moyens,
- la formation générale (plan de formation, tir, TPCI...) du pôle RH.

- **Un poste de conseiller RH** est prévu, son rôle serait le suivi du « bien être au travail », la gestion des conflits...

c) Autres

- **Instances** : Le SCN aura son propre Comité Technique ainsi que son propre CHS-CT, la fonction d'assistant de prévention reste primordiale.

- Par choix délibéré, concernant le **contentieux**, il n'y aura pas d'agent poursuivant dépendant du SCN.

- **Les DRGC** conservent la gestion opérationnelle locale.



2°) Précisions sur le rôle et les relations externes

Ils réaffirment d'une seule voix, que la mise en place de ce service doit apporter plus de lisibilité à l'aéromaritime douanier.

a) Arbitre

Ce SCN sera un arbitre reconnu au niveau opérationnel métier par l'ensemble des acteurs internes et externes.

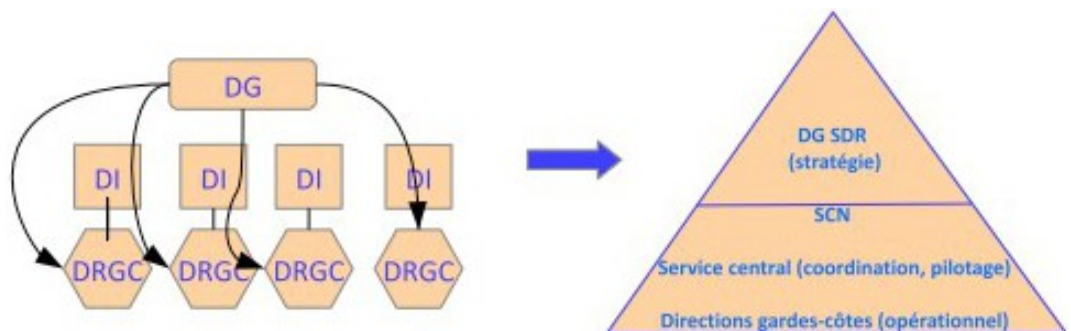
b) Objectif

Son objectif ne sera pas seulement la mise à disposition de moyens mais également la contribution à l'atteinte des objectifs en matière de lutte contre la fraude, d'AEM, etc.

c) Réseau

Enfin, le SCN intégrera le réseau des États Majors Opérationnels (EMO) ministériels et internationaux, démarche attendue par l'ensemble des partenaires.

La transition doit donc être assurée pour passer d'une situation peu lisible à un dispositif clarifié :



C) Interventions

SOLIDAIRES Douanes a estimé que cette présentation demeurerait évasive et se limitait à quelques déclarations d'intention. Nous avons donc posé plusieurs questions précises :

Questions	Réponses de l'Administration
<i>La mise en place de ce service nécessite du personnel, d'où viendront les agents, combien seront-ils et cela aura-t-il des répercussions sur les emplois actuels dans les DI qui verront les garde-côtes quitter leurs circonscriptions ?</i>	<i>La création d'un service implique d'implanter de nouveaux personnels, il y aura donc une légère augmentation d'emplois si l'on considère les services actuels qui rejoindront le SCN. Par contre il est évident que du coup, les ETPT de certains services des DI seront revus à la baisse. Concernant les spécialistes qui armeront ce EMU, se pose encore la question de leur provenance !</i>
<i>L'arrivée de nouveaux personnels dépend forcément de l'emplacement géographique du service ...</i>	<i>Rien n' est encore défini !</i>
<i>Les services actuellement en place dans les DRGC sont-ils amenés à disparaître, vu que le SCN regroupera des pôles identiques ?</i>	<i>Non, les DRGC gardent la gestion locale des unités, il ne devrait donc pas y avoir de modifications particulières.</i>
<i>Pouvez vous du coup nous expliquer le rôle de certains services implantés au sein du SCN, puisqu'ils seront également présents dans les DRGC.</i>	<i>La cellule de coordination sera le lien entre les DRGC et le SCN, elle peut être comparée au bureau B2 actuel. La cellule planification suivra les opérations locales, s'occupera des retex, des synthèses opérationnelles et suivra les relations avec les autres administrations.</i>

SOLIDAIRES Douanes prend note de ces réponses, qui semblent pour le moins floues, nous resteront donc vigilants sur l'évolution à venir.

Concernant la présentation de l'organigramme, SOLIDAIRES Douanes précise qu'il est indispensable que le poste d'assistant de prévention doit être un poste à plein temps.

Concernant les formations, nous ne nous opposons pas au fait de dissocier l'instruction métier et l'instruction formation générale. Ce qui compte pour nous étant que l'ensemble des agents soient formés et que chacun puisse y avoir accès. Il n'est pas normal que la gestion de la FP ne soit pas la même pour tous. Nous souhaitons que tous les agents participent à un stage de recyclage régulier à l'END LR, pour la formation générale et que régulièrement des missions à la mer ou en vol, soient dédiées entièrement à la formation technique et aux spécificités du métier.



D) À suivre

Plusieurs questions ont été identifiées au cours de ce GT.

Elles feront l'objet d'ateliers auxquels seront conviés rapidement des experts de la DG, des différentes DRGC ou de la BSAT (Brigade de Surveillance Aéroterrestre) avant un nouveau GT qui permettra de clore l'examen technique du projet.

Ainsi seront évoqués :

- La formation Professionnelle.
- Le rôle et la place de la BCMA dans ce service.
- La correspondante sociale.
- le positionnement du SCN par rapport à l' international.
- La répartition des tâches et des compétences entre la DG et le SCN.
- La comptabilité et la gestion des contentieux.
- La gestion des contentieux, des marchandises saisies et comptable...

Pour conclure

Plusieurs fois, SOLIDAIRES Douanes a interpellé la DG pour qu'elle nous indique le fonctionnement exact des différents acteurs de la nouvelle organisation (DG, SCN, DRGC). Quels vont être leurs rôles respectifs ? Comment vont-ils interagir entre eux ? Quelle est la différence pratique de fonctionnement entre le nouveau schéma et l'actuel ? À toutes ces questions, l'Administration a répondu qu'on verrait plus tard...

Nous espérons que des réponses claires et précises seront rapidement apportées, car il faut reconnaître que ce premier GT n'a pas été fructueux et que le temps de trajet a pour la majorité des participants, été plus important que le temps de réunion.

Nous souhaitons en particulier avoir des réponses sur la situation géographique du SCN et de la personne qui le dirigera, surtout que dès le lendemain de la réunion, le journal *Le Marin*, semblait en avoir une petite idée : <http://www.lemarin.fr/secteurs-activites/divers/30908-la-garde-cote-de-la-douane-se-reorganise> ...

Annexe : notre déclaration préalable



Groupe de Travail du 12/03/2018
création du SCN aéromaritime



Organisation – Missions

préalable

Monsieur le président,

Nous y avons cru !

Oui, nous avons cru que notre Direction Générale allait consacrer un jour complet à un groupe travail Aéromaritime.

Cela a failli être le cas, mais non.... Au dernier moment vous modifiez la date de ce GT et vous en profitez pour le réduire à une demie journée.

Nous vous rappelons que SOLIDAIRES Douanes a, à plusieurs reprises, proposé qu'un Groupe de Travail consacré à l'Aéromaritime Douanier, se tienne sur 2 journées complètes, afin d'avoir des discussions et des débats objectifs et concrets sur l'ensemble de ces problématiques spécifiques. Il est en effet très regrettable que le sujet « aéromaritime » soit découpé en tranches, Frontex, technique, SCN,... Et oblige nos représentants à multiplier les aller-retours.

Même si nous le déplorons, nous sommes conscients à SOLIDAIRES Douanes que les missions aéromaritimes évoluent et s'éloignent peu à peu du « cœur du métier » douanier.

Il y a encore quelques années, lors des préparatifs d'appareillage, les marins hissaient en mature le guidon vert spécifique à la douane et préparait le pavillon Lima qui dans le code international des signaux flottants maritimes, signifie « stoppez votre navire immédiatement ».

Aujourd'hui, même si le guidon des douanes est toujours à poste lors des missions à la mer, c'est la flamme AEM (Action de l'Etat en Mer) et le pavillon de contrôleur des pêches ou le pavillon « Frontex » qu'il faut arborer, mais peu de marins des douanes connaissent la signification du pavillon noir et jaune « Lima » : c'est le symbole visible du retrait de la douane aéromaritime de son métier de lutte contre la fraude douanière.

Cette évolution apparaît clairement dans les documents de travail que vous nous avez transmis pour le présent GT. Toutes les décisions d'organisation sont motivées par une adaptation à des demandes externes.

Ce désengagement progressif du métier douanier est aussi le résultat d'une restructuration qui a fortement réduit les moyens d'intervention des brigades. Suppressions de postes qui se poursuivent d'ailleurs, malgré l'engagement répété du directeur général de ne pas aller au-delà de la liste envoyée aux organisations syndicales il y a quelques mois : la DRGC de Rouen n'y figurait pas, cela n'empêche pas l'administration de « fusionner » cette structure, en vrai de la *supprimer*. Cela ne donne pas une ligne de confiance pour la réforme à venir.

Ce qui nous occupe aujourd'hui est la création du SCN aéromaritime, annonce qui pour l'instant a été suivie de peu d'informations pratiques. Ce que nous souhaitons d'abord, c'est que ce service national unifie les statuts et pratiques sur le territoire. Qu'il n'y ait plus une douane aéromaritime à trois vitesses, entre BSN, BGC et PGC.

Que la diversité des pratiques liées par exemple à la création des CODM, au commandement des PGC ou encore à la formation des cuisiniers de bord soit harmonisée dans l'intérêt des collègues.

Qu'enfin le mystère savamment entretenu sur la localisation du siège de ce service soit enfin levé. En effet, cela est déterminant pour sa mise en place sereine, notamment pour pourvoir aux emplois dans ce service en particulier. Nous attendons des précisions sur les emplois qui y seront créés, leur interaction avec les services des actuelles DRGC et les statuts spécifiques liés à chaque poste.

SOLIDAIRES DOUANES n'exprime pas d'opposition de principe à ce projet. Nous attendons, et ce dès le GT d'aujourd'hui, que des réponses concrètes soient apportées aux questions, nombreuses, qui se posent depuis le lancement de ce projet, toujours flou à l'heure qu'il est.

La délégation SOLIDAIRES Douanes

 **SOLIDAIRES** était représenté par **Morvan Burel et Frédéric Marlec**. Pour plus de précisions, les contacter.

Visibilité presque nulle...



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org